



Vous avez à cœur la protection des québécoises et des québécois? Venez saisir cette chance!

## AGENTE OU AGENT DE PROBATION - EMPLOI RÉGULIER

Ce poste peut être occupé de partout au Québec grâce au télétravail. Il s'agit d'un emploi régulier, dont le port d'attache se trouve au 275, rue Latour, local 2.5, St-Jérôme, Québec.

L'horaire type de travail est de deux semaines au Nunavik et deux semaines dans votre région de domicile, selon un horaire modulable et flexible, avec possibilité de télétravail.

**Notre principale mission :** Assurer la sécurité du Québec par la prévention, l'intervention et le partenariat.

**Qui sommes-nous?:** La direction des services professionnels correctionnels du Nunavik fait partie du réseau correctionnel de l'Ouest-du-Québec et assure la prestation de services professionnels correctionnels sur le territoire du Nunavik, comprenant 14 villages inuits et une communauté crie. En partenariat avec les ressources communautaires et institutionnelles, elle assure notamment les activités d'éclairage à la cour, d'évaluation et de suivi des personnes contrevenantes à des fins de réinsertion sociale.

**Votre quotidien :** En vertu du mandat légal qui est confié à l'agente ou l'agent de probation et sous la responsabilité de la directrice des services professionnels correctionnels, la personne titulaire de l'emploi doit, dans le respect des orientations correctionnelles, faciliter l'évolution positive des personnes contrevenantes vers leur réinsertion sociale et favoriser la protection de la société. Pour ce faire, elle :

- Exerce, dans le cadre des politiques et pratiques des services correctionnels du Québec, diverses activités d'évaluation et d'intervention auprès des personnes contrevenantes dans la communauté;
- Élabore des plans d'intervention correctionnelle et accompagne les contrevenants dans un processus de responsabilisation et de conscientisation ;

- Exerce des activités de supervision clinique et de révision de dossiers auprès des agents de réinsertion communautaire pour s'assurer du suivi du plan d'intervention et du respect des conditions :
- Assume la responsabilité légale et clinique de la clientèle contrevenante;
- Fournit l'éclairage requis auprès des tribunaux et autres instances à l'égard des personnes contrevenantes.

Dans l'exercice de ses fonctions, la personne sera appelée à se déplacer fréquemment dans les communautés du Nunavik. Elle pourrait être autorisée à travailler en tout ou en partie en télétravail lorsqu'elle n'est pas en déplacement sur le territoire, ces modalités demeurant à déterminer en fonction de l'analyse de divers éléments. L'ensemble de ces modalités seront déterminées au moment de la sélection finale de la personne candidate.

Le poste implique de nombreuses communications se déroulant majoritairement en anglais.

Échelle de traitement : De 52 835 \$ à 98 182 \$\*

\*Les montants associés aux différents échelons peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le nombre d'heures hebdomadaires de travail pour cet emploi est de 35 heures.

## Pour visualiser l'offre complète et envoyer votre candidature, visiter le site \*Recrutement Carrière via le lien suivant : Agente ou agent de probation

\*En cas de disparité entre ce document et l'offre officielle publiée sur Recrutement Carrière, la version officielle à préséance.

## Vos obligations pour soumettre votre candidature:

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle pertinent dont l'obtention requiert un minimum de 90 crédits ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
- Être membre en règle, lors de l'entrée en fonction, d'un des six ordres professionnels suivants :
  - o Ordre professionnel des criminologues du Québec ;
  - Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec :
  - o Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec ;
  - o Ordre des psychologues du Québec :
  - o Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ;
  - o Ordre professionnel des sexologues du Québec.
- Posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente pour occuper un emploi dans la fonction publique du Québec.
- Avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions ainsi qu'une bonne connaissance de la langue anglaise parlée, écrite et lue.
- La personne retenue devra satisfaire aux exigences d'une enquête de sécurité.